

MAIRIE
DE
NIEULLE-SUR-SEUDREDÉLIBÉRATION
séance du 06 novembre 2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni le **lundi 06 novembre 2023 à 19 h 30** en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François SERVENT, Maire de Nieulle-sur-Seudre.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 14 - Présents : 10 - Votants : 14 - Pouvoirs : 04
Date de Convocation : 30/10/2023

Présents : M. SERVENT François, Maire, Mme CHEVALIER Ingrid, Mme RUCHAUD Emmanuelle, M. ANGER Gérard, Adjoint, Mme BILLAUD Vanessa, Mme CHAUVET Maguy, M. GACHINAT Patrick, M. MANCEAU Michel, Mme MORICE Élodie et M. VIOLLET Geoffroy.

Absents excusés : M. BOITEL Dominique, M. OCTEAU Stéphane, M. RENOULEAUD Bruno et Mme TOBI Karine, qui ont donné pouvoir respectivement à M. ANGER Gérard, M. VIOLLET Geoffroy, M. SERVENT François et Mme RUCHAUD Emmanuelle.

Secrétaire de séance : M. VIOLLET Geoffroy.

Délibération n° D23_07_01

Objet **AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA CORDERIE**
Désignation de l'entreprise chargée de réaliser le marché de travaux

Lors de la séance du 26 juillet 2023, le Conseil Municipal a approuvé l'Avant Projet Définitif (APD) des travaux d'aménagement de la rue de la Corderie pour un montant prévisionnel de 297 906,75 € ht, puis a autorisé le lancement de la consultation des entreprises pour le marché de travaux, sous maîtrise d'œuvre du Syndicat Départemental de la Voirie.

S'agissant d'un marché public passé selon une procédure adaptée, en application de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique, la publication du marché a été faite le 12 septembre 2023 par voie d'affichage et le 14 septembre par insertion dans le quotidien "Sud Ouest", d'une part, et sur le profil d'acheteur "marchés sécurisés", d'autre part. La date limite de remise des offres était fixée au mardi 17 octobre 2023 à 12 h.

Le 17/10/2023 à 16 h, la Commission des marchés publics s'est réunie en présence du maître d'œuvre, et a ouvert les 6 offres reçues dans les délais sur les 9 entreprises qui ont retiré le dossier sur la plate-forme du site des marchés sécurisés.

Après analyse de l'ensemble des offres, le maître d'œuvre a présenté son rapport à la Commission des marchés publics le 27 octobre 2023 pour une étude de ce rapport et appréciation sur le choix des entreprises.

M. le Maire présente à l'Assemblée les résultats de l'analyse des offres :

NOTATION GLOBALE

N° PLI	CANDIDAT	PRIX DES PRESTATIONS	VALEUR TECHNIQUE	VALEUR ENVIRONNEMENTALE	TOTAL DE LA NOTATION	CLASSEMENT
		Note pondérée 50 %	Note pondérée 40%	Note pondérée 10%		
1	COLAS France	14,99	16,00	4,00	34,99	3
2	EIFFAGE ROUTE SUD OUEST PCL	16,16	14,00	4,00	34,16	4
3	ETATP PICOULET	20,00	16,00	4,00	40,00	1
4	EUROVIA PCL - AGENCE ROYAN	14,17	14,00	4,00	32,17	5
5	SCOTPA	15,81	16,00	4,00	35,81	2
6	STPA SARL	15,46	13,50	2,00	30,96	6

Il convient désormais de désigner l'entreprise qui sera chargée de réaliser le marché de travaux de la rue de la Corderie. M. le Maire propose de retenir l'offre la mieux-disante d'un point de vue technico-économique, remise par l'entreprise ETATP PICOULET, pour un montant de base global de 217 366,50 € ht.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur exposé de M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R.2123-1,

Vu les crédits inscrits sur l'exercice budgétaire 2023,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 juillet 2023 autorisant le lancement de la consultation des entreprises en procédure adaptée,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité

- **d'approuver** le rapport d'analyse du Maître d'œuvre concernant l'opération d'aménagement de la Rue de la Corderie,
- **d'approuver** le nouveau montant prévisionnel des travaux qui s'élève désormais à 217 366,50 € ht,
- **d'engager** la dépense correspondante sur les crédits qui seront inscrits au budget des exercices concernés
- **d'attribuer** le marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'aménagement de la rue de la Corderie sur la commune de NIEULLE-SUR-SEUDRE à l'**entreprise ETATP PICOULET**, 8 rue du fief d'Orennes 17260 Montpellier de Medillan, pour un montant de base global de 217 366,50 € ht,
- **d'autoriser** M. le Maire à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision, en particulier les pièces du marché de travaux relatif à cette opération.

Vote du Conseil Municipal :

Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le **09/11/2023**.

Publié sur le site internet de Nieulle-S/Seudre, le **09/11/2023**.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Geoffroy VIOLLET

Secrétaire de séance

François SERVENT

Maire

